

N° 1341

N° 724

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

SESSION ORDINAIRE DE 2022-2023

SEIZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 12 juin 2023

Enregistré à la Présidence du Sénat le 12 juin 2023

PROPOSITION DE LOI

maintenant provisoirement un dispositif de plafonnement de revalorisation de la variation annuelle des indices locatifs,

RÉSULTAT DES TRAVAUX DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE

Voir les numéros :

Assemblée nationale (16^e législature) : 1^{re} lecture : **1262**, **1287** et T.A. **123**.

Sénat : 1^{re} lecture : **667**, **681**, **682** et T.A. **126** (2022-2023).

Commission mixte paritaire : **723** (2022-2023).

Résultat des travaux de la commission mixte paritaire

Réunie le lundi 12 juin 2023, la commission mixte paritaire a constaté ne pouvoir parvenir à élaborer un texte commun sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi maintenant provisoirement un dispositif de plafonnement de revalorisation de la variation annuelle des indices locatifs.